

Mercredi 18 Avril 2018 - n°173

Culture - Un plan pour les horaires d'ouverture des bibliothèques

Initiatives en ligne - Niort, un réseau local du numérique

Institutions - Caisse des dépôts : des résultats en hausse et une réorganisation plus proche des territoires

Finances - Réforme de la fiscalité locale : l'avis du CESE

Finances - Vers une réduction des dépenses fiscales dédiées à l'investissement locatif ?

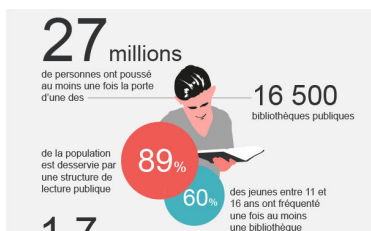
Tourisme - Séminaire sur le tourisme en ville moyenne le 26 juin !

Numérique - Lancement de la consultation publique sur la mission coworking

Numérique - Forum villes et territoires intelligents le 7 juin

Agenda

CULTURE



Un plan pour les horaires d'ouverture des bibliothèques

Lors de la journée des bibliothèques, qui se tenait le 10 avril à l'initiative du ministère de la Culture, la ministre Françoise Nyssen a dévoilé son plan « *Ouvrir plus, ouvrir mieux* », qui s'appuie très largement sur le rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin intitulé « *Voyage au pays des bibliothèques - Lire aujourd'hui, lire demain* ».

Des « maisons de services publics culturels » plus ouvertes

Le plan reprend l'ambition de faire des bibliothèques de vrais lieux références pour la culture. La ministre propose par ailleurs des caps pour ouvrir davantage les bibliothèques, notamment le week-end dans les villes moyennes, les quartiers politique de la ville et les grandes villes au-delà de 100 000 habitants. Pour les villes de plus de 20 000 habitants, l'enjeu est d'accroître les horaires de 20% chaque semaine avant la fin du quinquennat tandis que pour les villes de plus de 100 000 habitants, la ministre incite à ouvrir en moyenne plus de 50 heures par semaine. Concernant les bibliothèques universitaires, un appel à projet sera lancé en 2019 pour ouvrir le dimanche.

Des bibliothèques numériques et inclusives

La ministre a également proposé que les bibliothèques puissent prendre part au « *Plan d'inclusion numérique* » du Gouvernement et souhaite une bibliothèque numérique de référence par département d'ici la fin du mandat. En termes d'inclusion, il devra y avoir une bibliothèque référente par département pour l'apprentissage du français ainsi que des actions « *hors les murs* » vers les centres d'hébergement, les hôpitaux ou les prisons. En outre, des travaux d'intérêt général pourront être expérimentés dans des bibliothèques volontaires. Enfin, les bibliothèques prendront part à la lutte contre les « *Fake News* » via des ateliers de formation et d'éducation à l'information dans au moins trois bibliothèques par département et au moins une bibliothèque dans chaque ville de 100 000 habitants.

8 millions d'euros et de nouvelles maisons de services au public

La ministre a obtenu une enveloppe de 8 millions d'euros, la dotation générale de décentralisation s'élevant quant à elle à 80 millions d'euros, ainsi que la mise à disposition de 400 services civiques dédiés. En termes d'ingénierie, les Drac (directions régionales des affaires culturelles) seront mises à la disposition des collectivités. Françoise Nyssen a demandé à Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires que l'implantation des nouvelles maisons de services au public dans les bibliothèques soit étudiée. L'objectif du plan est de concrétiser 200 projets pour 2018, avec d'ores et déjà plus de 150 bibliothèques volontaires. Un label valorisera ces projets dont la mise en œuvre devrait débuter dès le second semestre.

[Lire le discours de Françoise Nyssen](#)

[Voir l'infographie sur les bibliothèques](#)

INITIATIVES EN LIGNE



Niort, un réseau local du numérique

Début janvier, l'association *Villes de France* sortait une [publication sur la ville intelligente](#) en partenariat avec Orange, Veolia, Tactis et Villes Internet. Retour sur les portraits de villes engagées dans des démarches numériques. Avec près de 60 000 habitants, la ville de Niort, siège des principales mutuelles d'assurance françaises, dont le maire est Jérôme Baloge porte un réseau du numérique local.

Niort Numéric

Le réseau Niort Numéric a été créé à Niort en 2013 ; il est né du constat qu'une part importante des activités dans la ville et à travers l'ensemble du pays Niortais repose sur la filière informatique et sur le numérique. Niort Numéric a ainsi pour objectif d'entretenir une dynamique créatrice d'emplois en faisant connaître les formations et les métiers du numérique. Le réseau entend également donner une impulsion et une visibilité aux entreprises informatiques et numériques présentes en nombre sur le territoire du Niortais en valorisant leurs savoir-faire, sensibiliser les professionnels aux usages et technologies numériques, et être un outil d'information à destination du public sur les grands sujets informatiques qui font l'actualité.

Avec Niort Numéric, il s'agit donc pour la ville de Niort et ses partenaires de permettre une utilisation croissante du numérique et de l'informatique dans les usages professionnels et de répondre aux problématiques d'emplois et de recrutement du bassin niortais et au-delà au niveau régional.

La communauté d'agglomération du Niortais (CAN) pilote la manifestation, accompagnée de ses partenaires : la Ville de Niort, le réseau des professionnels du numérique en Poitou-Charentes (SPN), le comité de bassin d'emploi du Niortais (CBE), la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Deux-Sèvres, et l'Université de Poitiers (département STID de l'IUT du Pôle universitaire de Niort).

Dématérialisation des démarches administratives et citoyenneté

Le site en ligne de la mairie propose un smart-bouquet de démarches : extrait d'acte de naissance, inscriptions sur les listes électorales, inscription au dispositif téléalerte, inscription au restaurant scolaire, paiement de factures... Les usagers ont également la possibilité de gérer leur prise de rendez-vous en ligne ou de signaler des anomalies sur la voie publique. Par ailleurs, la ville facilite et développe la citoyenneté active avec une boîte à idées numérique, des concertations sur les projets et des enquêtes en ligne. Les citoyens sont invités à partager leurs propositions mais aussi à donner leur appréciation ou leurs commentaires sur les autres propositions.

INSTITUTIONS

GR O U P E



Caisse des dépôts : des résultats en hausse et une réorganisation plus proche des territoires

Lors de la présentation des résultats annuels de son groupe jeudi 12 avril dernier, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Eric Lombard, a souligné que son projet stratégique consistait en « *un projet de transformation accélérée d'une Caisse des Dépôts focalisée sur ses cœurs de métier, résolument orientée clients et fortement déconcentrée dans son fonctionnement. Nos résultats sont au service de ce projet d'intérêt général.* »

Rappelons que la CDC est à l'heure actuelle divisée en cinq métiers qui sont :

- le financement des entreprises (avec BpiFrance),
- la gestion d'actifs (direction de la gestion financière des encours de la section générale et du fonds d'épargne) ;
- les retraites et la formation professionnelle ;

- les filiales et participations ;
- la banque des territoires.

Cette année, la CDC apporte ainsi au budget de l'État au titre des résultats 2017, une contribution en progression de +19%, pour un total consolidé de 1,9 milliard d'euros, dont 575 millions proviennent de prélèvement sur fonds d'épargne (notamment collecte du livret A), 753 M€ au titre du résultat du Groupe, 576 M€ au titre de la contribution représentative de l'IS. Ce résultat est le reflet des performances réalisées par l'ensemble des filiales du Groupe, et tout notamment par Bpifrance (résultat net en augmentation de +50%). Les fonds propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 37,3 Md€ au 31 décembre 2017 contre 34,2 Md€ au 31 décembre 2016

Lancement de la « banque des territoires »

Lors de cet exercice, le président de la CDC a également dévoilé les contours de la nouvelle « *banque des territoires* », qui sera la pierre d'angle de la nouvelle organisation stratégique du groupe.

Celle-ci sera officiellement lancée le 30 mai, et fera office de guichet unique pour les collectivités locales en matière de financement. Outre la simplification de l'offre auprès des élus, cette « *banque des territoires* » sera la nouvelle marque de la CDC en matière de financement local, opérant en tandem avec Bpifrance, qui finance les PME françaises.

En tant que guichet unique, la banque des territoires offrira des services de conseil, de financement, et de réalisation des opérations, notamment immobilières. Cette banque regroupera les offres de financement aux élus et organismes de logement social, et comprendra également la filiale d'ingénierie SCET, et l'opérateur immobilier CDC Habitat. L'aide financière proviendra de prêts sur le Fonds d'épargne (encours du livret A) jusqu'à 18 milliards d'euros par an, et des investissements en fonds propres pour 1 milliard d'euros par an.

Parmi ses premières actions, la « *banque des territoires* » va participer au plan Action cœur de ville, en mobilisant 1 milliard d'euros sur les 5 milliards prévus pour le programme qui va bénéficier à 222 villes moyennes.

FINANCES



Réforme de la fiscalité locale : l'avis du CESE

Lors d'une séance qui s'est tenue le 10 avril dernier, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté en séance plénière un avis intitulé « *Pour une réforme globale de la fiscalité locale* » dans lequel celui-ci apporte une contribution sur ce sujet transversal qui en impacte beaucoup d'autres.

Le CESE souligne que « *dans un système global comme l'est celui de notre pays, la fiscalité locale est elle-même dépendante de nombreuses autres questions. Aussi, si les préconisations de cet avis sont exclusivement consacrées*

à la fiscalité locale, (...) leur mise en œuvre devra nécessairement s'appuyer sur d'autres réformes ».

Ainsi, la forte interpénétration entre les fiscalités locale et nationale rend impératif l'engagement d'une réforme globale de la fiscalité, dont celle de l'échelle locale que le CESE propose ne serait qu'un premier acte.

Avec les mesures de partage d'impôts nationaux que le CESE suggère, celui-ci estime qu'une future loi-cadre sur la fiscalité locale devrait intégrer une réforme complète du système de péréquation. Le CESE insiste sur sa simplification, le recours à la péréquation verticale, l'évaluation permanente de son fonctionnement et de son efficacité, et sur l'instauration d'une gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités locales. Celui-ci prône également le renforcement de la responsabilité de l'échelon intercommunal dans la levée de l'impôt, avec un mode de scrutin dans la désignation des élus intercommunaux, qui renforce encore leur légitimité. C'est dans cet état d'esprit que celui-ci formule six préconisations :

- 1 : engager rapidement une réforme globale et ambitieuse de la fiscalité locale en cohérence avec les besoins.
- 2 : simplifier et clarifier l'architecture du système
- 3 : financer plus justement l'action des collectivités locales
- 4 : sécuriser ce nouveau cadre en renforçant la solidarité entre les territoires
- 5 : faire évoluer les rapports entre l'État et les collectivités locales
- 6 : faire évoluer le rapport entre les collectivités locales et les habitants

FINANCES

Vers une réduction des dépenses fiscales dédiées à l'investissement locatif ?

Cour des comptes



Dans un [document](#) rendu public le 10 avril, la Cour des Comptes aborde dans un référé les avantages fiscaux des particuliers qui achètent, construisent ou réhabilitent des logements, et s'engagent en contrepartie à les louer.

Entre 2009 et 2016, la Cour estime que l'impact économique de ces aides s'avère limité, et que leur efficacité en termes d'accroissement du nombre de logements locatifs accessibles est faible.

La Cour appelle en conséquence à sortir progressivement et de manière sécurisée de ces dispositifs, récemment reconduits, et à renforcer la place des investisseurs institutionnels dans la construction et la location de logements privés.

Dépenses fiscales coûteuses

Au cours de la période étudiée, le montant annuel des réductions d'impôt sur le revenu consenties à des bailleurs individuels a constamment progressé, en passant de 606 millions d'euros en 2009 à 1,717 milliard en 2015. Ainsi, à l'échéance de 2024, le « *coût générationnel* » des dépenses liées aux logements acquis ou construits en 2009 sous le régime « *Scellier* » devrait atteindre 3,9 milliards d'euros. Celui des logements acquis ou construits en 2017 sous le régime « *Pinel* » est estimé, à ce même horizon, à 1,6 milliard.

Dans ses conclusions, la Cour formule deux recommandations au Premier ministre, recommandations également adressées au ministère de la Cohésion des Territoires :

- mettre en œuvre des dispositions transitoires permettant une sortie progressive et sécurisée des dispositifs récemment reconduits (Pinel).
- mettre en place des mesures visant à renforcer la place des investisseurs institutionnels dans la construction et la location de logements privés.

TOURISME



Séminaire sur le tourisme en ville moyenne le 26 juin !

Avec le plan Action Cœur de Villes, le gouvernement accompagne et soutient les projets locaux de redynamisation des centres-villes des villes moyennes, et le tourisme joue un rôle important pour rendre ces centres plus attractifs et pour faciliter la ville. *Villes de France*, Atout France et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ont engagé conjointement une réflexion sur l'attractivité touristique des villes moyennes afin de mettre en évidence les différentes stratégies de développement possibles et d'identifier les bonnes

pratiques territoriales. Les résultats d'une enquête menée dans 16 villes moyennes par CRP Consulting seront dévoilés, de même que les travaux d'Atout France qui a constitué une base de données et une typologie des villes au regard de l'activité touristique. La matinée sera consacrée à ces restitutions tandis que l'après-midi portera sur les axes d'amélioration identifiés et les quatre profils de ville que sont la ville pôle de services, la ville patrimoniale, la ville " *station touristique* " et la ville porte d'entrée.

[Voir le programme.](#)

Inscription : [\[email protected\]](#)

NUMÉRIQUE



Lancement de la consultation publique sur la mission coworking

La Mission sur le coworking et les nouvelles formes de travail lancée le 5 février en Ariège par Julien Denormandie a été confiée à Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement. L'enjeu est de réaliser un diagnostic et apporter des préconisations pour le développement des lieux consacrés notamment au télétravail et à l'auto-entrepreneuriat. Ouverte à tous, cette consultation publique se déroule du 12 avril au 15 juin 2018 via une [plateforme](#)

. Elle permettra d'identifier les modèles de tiers-lieux et d'espaces de coworking existants et de mieux comprendre les enjeux actuels et futurs, mais également les moyens de développement. Elle est l'occasion pour les acteurs dans les territoires de présenter les dynamiques locales, les besoins identifiés dans les régions et les communes, et de favoriser ainsi l'émergence d'idées concrètes.

NUMÉRIQUE



Forum villes et territoires intelligents le 7 juin

Le 7 juin, La Gazette des communes organise à Paris un forum sur les villes et territoires intelligents. *Villes de France* est partenaire de l'événement afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets de gestion intelligente du territoire. Une matinée plénière sur les modèles, l'inclusion, l'innovation et les métiers sera suivie d'un parcours à définir par chacun selon ses besoins : gestion des flux et données. Analyses d'experts et retours d'expérience concrets seront au rendez-vous.

[En savoir plus et s'inscrire](#)

Pour les collectivités adhérentes de *Villes de France*, quelques invitations sont encore disponibles contacter : [\[email protected\]](#)

CONGRÈS 14 et 15 juin 2018 - Cognac - Congrès de Villes de France**Pré-programme et inscription**

- **25 avril 2018** - Paris - Groupe de travail du réseau des Villes-Cathédrales (réservé aux élus), suivi d'un déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste
- **29 mai 2018** - Paris - Assises de la dématérialisation (*Villes de France* partenaire de l'événement : 5 invitations et 20% de réduction pour les adhérents par email à )
Voir le programme
- **7 juin 2018** - Paris - Forum villes et territoires intelligents, *Villes de France* partenaire
En savoir plus
- **14 et 15 juin 2018** - Cognac - Congrès de *Villes de France*
Pré-programme
- **14 juin 2018** - Cognac - Remise du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales, Région Nouvelle Aquitaine, *Villes de France* partenaire de l'événement
Programme et inscription
- **26 juin 2018** - Paris - Séminaire sur le tourisme en villes moyennes
Voir le save the date